



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

**Marché public de travaux  
Procédure adaptée**

**Rénovation partielle des voiries et de la Cour d'honneur de la préfecture du jura**

***Règlement de la consultation***

Acheteur public

**Préfet du Jura**

8, rue de la Préfecture 39000 LONS LE SAUNIER

**Objet de la mise en concurrence**

La présente mise en concurrence concerne des travaux de rénovation partielle des voiries et de la cour d'honneur de la préfecture du Jura.

Le marché de travaux à procédure adaptée est passé en application de l'article 2123-1 du Code de la commande publique.

Le document de consultation de la mise en concurrence est à la disposition des candidats, au bureau du budget, du patrimoine et de la logistique, à la préfecture, à Lons le Saunier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Mme Isabelle BAUD  
Préfecture du Jura  
Tél : 03 84 86 84 90

Mme Odette DE LEO  
Préfecture du Jura  
Tél : 03 84 86 84 92

Date limite de dépôts des offres :

**26 juillet 2019 à 16 heures**

SOMMAIRE

- Article 1      Objet de la consultation
- Article 2      Conditions de la consultation
  - 2.1      Mode de mise en concurrence
  - 2.2      Contenu du marché
  - 2.3      Durée de validité des offres
- Article 3      Prix
- Article 4      Paiement – Etablissement de la facture
  - 4.1      Mode de règlement
  - 4.2      Présentation des demandes de paiement
- Article 5      Présentation des offres
- Article 6      Remise des offres
- Article 7      Jugement des offres
- Article 8      Renseignements complémentaires

## Article 1 – Objet de la consultation

La présente mise en concurrence concerne des travaux de rénovation des sols de la montée d'honneur et de la cour d'honneur de la préfecture du Jura.

**Cour d'honneur :** l'enrobé actuel est remplacé par un enrobé calcaire et une résine. Les caniveaux actuels en béton sont remplacés par des caniveaux en pierre calcaire naturelle. Un calepiniage en pavés de pierre calcaire naturelle est prévu, en harmonie avec les piliers existants.

**Montée d'honneur :** les différents enrobés sont à remplacer par un enrobé calcaire et une résine de teinte sable-calcaire. Les bordures en béton sont à remplacer par des bordures en pierre calcaire naturelle.

Le marché est composé d'un lot.

Les renseignements précis sur les travaux à réaliser sont contenus dans le CCTP et les plans du site.

## Article 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 Mode de mise en concurrence

Le marché de travaux à procédure adaptée est passé en application de l'article 2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

**La tranche optionnelle sera affermée dès que le financement correspondant aux travaux sera disponible.**

Travaux composant la tranche ferme :

les ouvrages sont précisés dans le chapitre 4 (4-01-01 - 4-01-02) du CCTP.

Travaux composant la tranche optionnelle :

les prestations sont précisées dans le chapitre 4 (4-01-03) du CCTP.

Les travaux seront réalisés en 2019, au plus tard le 15 novembre pour la tranche ferme ainsi que pour la tranche optionnelle si le financement des travaux le permet.

### Visite obligatoire du site

La visite du site concerné par les travaux est impérative. Il convient, au préalable, de prendre contact avec le bureau du budget, du patrimoine et de la logistique pour obtenir un rendez-vous par téléphone au 03 84 86 84 90

**Le certificat de visite remis au candidat est une pièce obligatoire figurant dans la composition du dossier de l'offre.**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

### 2-3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de **90 jours** courant à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### Article 3 – le prix

Le prix est ferme.

### Article 4 - Paiement – Établissement de la facture

#### 4.1 - Mode de règlement

Les paiements se feront par mandat administratif (virement bancaire ou postal) suivant les règles de la comptabilité publique.

#### 4.2 - Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché seront établies à l'ordre du préfet du Jura et **dématérialisées**. Elles doivent impérativement être transmises sur la solution nationale CHORUS PRO : [www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)

(plus d'informations sur le site de la DAJ : [www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation](http://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation))

### Article 5 - Présentation des offres

Les documents déposés par les candidats seront entièrement rédigés en langue française. Il est rappelé que les signataires doivent être dûment habilités à engager l'entreprise ou la société qu'ils représentent.

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique sur le site de la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Le dossier des offres sera composé avec les documents suivants :

- **Les attestations sur l'honneur du candidat, dûment datées et signées, pour justifier**
  - a) qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales
  - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
    - Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- **Les certificats d'assurance responsabilité civile et professionnelle** couvrant les activités de l'entreprise, objet du présent marché
- **L'ATTRI 1 complété**
- **La décomposition du prix de l'offre établie sur le document joint au DCE**
- **La note méthodologique concernant la valeur technique établie selon le document joint au DCE**
- **Le planning détaillé des travaux établi selon le document joint au DCE**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) document fourni par l'administration, à accepter sans aucune modification.**
- **Le certificat de visite du site concerné par les rénovations**

Conditions de présentation des plis électroniques : fichiers distincts des pièces de la candidature et des pièces de l'offre.

#### **Article 6 - Remise des offres**

Les offres pourront être remises sur le site PLACE jusqu'au :

**26 juillet.2019, à 16 heures**

#### **Article 7 – Jugement des offres**

##### **Critères d'attribution du marché**

L'administration effectuera son choix en tenant compte des critères suivants :

- Prix des prestations - 40%
- Valeur technique - 50%
- Planning - 10%

La note méthodologique jointe au DCE définit les critères d'évaluation des offres.

#### **Article 8 – Renseignements complémentaires**

##### **Production des certificats sociaux et fiscaux**

Il est précisé que le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production obligatoire par celui-ci des certificats sociaux et fiscaux, **dans un délai de 8 jours** à compter de la demande de la Préfecture.

Lons le Saunier, le -- **1 JUIL. 2019**

Le préfet  
pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

  
Stéphane CHIPPONI

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE REVISION OF THE CURRICULUM

FOR THE B.S. DEGREE IN CHEMISTRY

1954-1955

The following is a summary of the recommendations of the Committee on the Revision of the Curriculum for the B.S. Degree in Chemistry, as presented to the Faculty of the Department of Chemistry at the University of Chicago on June 1, 1955.

### RECOMMENDATIONS

The Committee recommends that the following courses be required for the B.S. degree in Chemistry:

- 1. General Chemistry I
- 2. General Chemistry II
- 3. Organic Chemistry I
- 4. Organic Chemistry II
- 5. Physical Chemistry I
- 6. Physical Chemistry II
- 7. Analytical Chemistry
- 8. Biochemistry
- 9. Instrumental Methods
- 10. Research

MAITRE D'OUVRAGE      PREFECTURE DU JURA  
AFFAIRE                      177\_LOP

## DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

### LOT 01 TERRASSEMENT ET VRD

**.JUN 2019.**

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b>	<b>PREFECTURE DU JURA</b> 8 rue de la Préfecture 39000 LONS LE SAUNIER T : 03 86 84 90 / M : isabelle.baud@jura.gouv.fr
<b>ARCHITECTE :</b>	<b>Atelier— ZOU SAS</b> 14 avenue Aristide Briand 39000 LONS LE SAUNIER T : 03 63 33 30 44 / M : contact@atelier-zou.com

## SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
1.1	OBJET DU MARCHE.....	3
1.2	CARACTERISTIQUES DU SITE.....	3
2	GENERALITES.....	4
2.1	OBJET DU C.C.T.P.....	4
2.2	CARACTERE DES OBLIGATIONS DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE.....	4
2.3	QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES.....	4
2.4	CONDITIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTRPRISES.....	4
2.5	VARIANTES.....	5
2.6	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR.....	5
2.7	REGLES D'EXECUTION - D.T.U. - NORMES.....	5
2.8	COORDINATION.....	6
2.9	SECURITE ET RESPONSABILITE.....	6
2.10	PROPRETE DU CHANTIER.....	6
2.11	MAINTIEN DE L'ETAT DE PROPRETE DU DOMAINE PUBLIC.....	6
2.12	PRECAUTIONS CONTRE LE BRUIT.....	6
2.13	ENTRETIEN ET GARANTIE.....	7
2.14	DOCUMENTS A FOURNIR.....	7
2.15	LISTE DES LOTS.....	7
3	TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	8
3.1	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	8
3.2	VEGETAUX EXISTANTS.....	8
3.3	ACCES DE CHANTIER.....	8
3.4	OUVRAGES AVOISINANTS.....	8
3.5	IMPLANTATION.....	8
3.6	CLASSIFICATION DES TERRAINS.....	8
3.7	TRAITEMENT ET STABILITE DES BERGES.....	8
3.8	ENLEVEMENT D'ELEMENTS RENCONTRES EN FOUILLE.....	8
3.9	DRAINAGE ET POMPAGE.....	9
3.10	DEBLAIS / REMBLAIEMENT.....	9
3.11	BETONS.....	10
3.12	RESEAUX ENTERRES.....	11
3.13	REGARDS ET OUVRAGES ENTERRES.....	11
3.14	ESSAIS.....	12
3.15	STOCKAGE.....	12
4	DESCRIPTION DES OUVRAGES PAR ARTICLE.....	13



# 1 PRESENTATION DE L'OPERATION

## 1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet la définition des ouvrages et fournitures concernant :

**Opération : rénovation partielle des voiries de la Préfecture du Jura**

**Localisation : 8 rue de la Préfecture 39000 Lons le Saunier**

**Travaux :**

- Remplacement des revêtements de sol des voiries,
- Remplacement des bordures et caniveaux,

## 1.2 CARACTERISTIQUES DU SITE

### 1.2.1 Localisation du site

Altitude : 262,70 m NGF

Mise hors gel : n.c.

Neige : n.c.

Vent : n.c.

Zone sismique : niveau 3 modéré

### 1.2.2 Classement de l'établissement

Établissement recevant du public (ERP) de 3ème catégorie

### 1.2.3 Performance thermique

Sans objet

### 1.2.4 Classement acoustique

Sans objet

### 1.2.5 Phasage des travaux

Les travaux seront exécutés en une seule phase suivant planning prévisionnel ci-joint.

### 1.2.6 Accès au chantier

L'accès au chantier se fera suivant les instructions du maître d'ouvrage par la rue Saint Désiré. Il s'agit d'un chantier en site occupé. Les entreprises devront limiter les propagations de poussières et de bruit.

### 1.2.7 Étude de sol

Sans objet

### 1.2.8 Diagnostics, études complémentaires et rapport

Sans objet

## **2 GENERALITES**

### **2.1 OBJET DU C.C.T.P.**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet :

- d'une part : de faire connaître les directives générales qui guideront la réalisation du projet,
- d'autre part : de décrire les travaux du présent lot et de fournir à l'opérateur économique les renseignements lui permettant de calculer les prix de son offre en tenant compte de toutes les fournitures, de la main d'œuvre, de sa marge et des dépenses annexes nécessaires pour livrer un travail complet conforme aux règles de l'art et des règles applicables.

### **2.2 CARACTERE DES OBLIGATIONS DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE**

Les documents écrits et graphiques établis par le concepteur ont pour but de renseigner l'opérateur économique sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter.

Les descriptions figurant aux pièces écrites n'ont pas un caractère limitatif.

L'opérateur économique doit, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les ouvrages indispensables à la réalisation, et à l'achèvement complet de l'ouvrage décrit, au sens habituel des règles de l'art et des règles applicables.

La visite de site est obligatoire pour les soumissionnaires.

### **2.3 QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES**

Sont admises à soumissionner pour l'exécution des travaux du présent projet, les entreprises titulaires des qualifications professionnelles requises pour l'exécution des travaux décrites au présent dossier. Les entreprises devront produire et joindre à leur acte d'engagement les photocopies de leur carte de qualification professionnelle et de leur police d'assurance obligatoire (civile et professionnelle décennale).

### **2.4 CONDITIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTRPRISES**

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) correspond à un ensemble de documents destiné à aider le soumissionnaire à remettre son prix dans les meilleures conditions.

Il est entendu que les plans de D.C.E. sont les plans directeurs définissant les éléments principaux.

Le soumissionnaire, par ses compétences professionnelles, prévoira la totalité des ouvrages à réaliser conformément au descriptif.

S'il estime qu'il y a dans le D.C.E. des omissions, des erreurs ou des non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée. A défaut du respect de cette disposition, l'Entrepreneur supporterait les charges financières et le cas échéant, les responsabilités judiciaires correspondantes, étant entendu que sa prestation finale devra être conforme à l'ensemble des documents constituant le D.C.E. ainsi qu'à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art. Lors de la remise de son prix, le soumissionnaire s'engagera sur les documents ainsi définis sachant qu'aucune interprétation des plans du D.C.E. ne sera possible. Le montant ainsi arrêté restera dans le cadre d'un marché global et forfaitaire.

L'Entrepreneur devra vérifier, sous sa propre responsabilité, les opérations mentionnées au C.C.T.P. et le D.P.G.F. afin de prévoir dans ses prix l'ensemble des prestations nécessaire à un parfait achèvement des ouvrages de son Lot.

## 2.5 VARIANTES

Le soumissionnaire pourra proposer toutes les variantes par rapport aux matériels, matériaux et/ou principes définis dans le présent document à conditions :

- que les alternatives soient de niveau au moins équivalent à celui défini dans le présent document
- que soient fournis les documents ci-après :
  - o un bordereau de prix détaillé et séparé,
  - o une note explicative,
  - o la documentation technique correspondante,
  - o un tableau comparatif et récapitulatif reprenant la totalité du projet et permettant une analyse des avantages, inconvénients et incidences de coût des différentes variantes par rapport au projet de base.

**Nota :** Dans le but d'économie ou de rapidité d'exécution, l'entrepreneur peut proposer soit des matériaux différents, soit un système constructif différent, sans toutefois nuire à la qualité de la prestation. Il ne pourra le faire sans que les dits matériaux soient conformes aux exigences légales. Cette proposition devra être clairement et distinctement présentée comme variante à l'offre de base. Le maître d'oeuvre jugera du bien fondé et transmettra au Maître d'ouvrage, avec tout avis nécessaire, pour décision. Ces matériaux ou équipements ainsi proposés devront faire l'objet de présentation sous forme d'échantillons, chaque fois que le Maître de l'ouvrage ou le Maître d'oeuvre l'exigeront.

## 2.6 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera rendu responsable de la qualité du bon fonctionnement des installations qui lui sont confiées, ainsi que du respect des performances exigées dans le présent document. Il devra en conséquence effectuer pour son propre compte et sous sa responsabilité tous les calculs et les sélections des matériaux, matériaux et équipements nécessaires pour lesquelles les précisions du présent document sont à considérer comme indicatives et définissent des prestations minimales. Il ne pourra en aucun cas considérer les pièces écrites et les plans du D.C.E. comme « Bon pour exécution ».

## 2.7 REGLES D'EXECUTION - D.T.U. - NORMES

Sont applicables au présent projet, l'ensemble des règles, DTU et normes ainsi que leurs mises à jour en vigueur au premier jour du mois de référence de l'offre, et notamment :

- Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés des Travaux Publics,
- Toutes les Normes Françaises énumérées aux annexes "Textes normatifs" des différents DTU cités ci avant ou dans le CCT de ces DTU,
- Avis techniques du CSTB et avis d'un Bureau de Contrôle agréé : pour tous les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l'« Avis technique », il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis technique ; l'entrepreneur devra toujours fournir l'Avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés.
- Règles dites professionnelles
- Règlement Sanitaire Départemental
- Le règlement des concessionnaires concernant les réseaux et les rejets
- L'ensemble des règles et normes en vigueur concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité.
- Avis techniques du CSTB et avis d'un Bureau de Contrôle agréé : pour tous les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l'« Avis technique », il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis technique ; l'entrepreneur devra toujours fournir l'Avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés.

Il est entendu que tous les textes d'application obligatoires (Codes, Lois, Décrets, Arrêtés, Normes,...non limitatif) ne seront pas cités dans ce document.

Les revêtements de sol de voirie sont destinés aux espaces affectés ou non à la circulation ou au stationnement, physiquement accessibles aux véhicules.

### **Principales références techniques :**

- NF EN 1341 : Dalles de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essais
- NF EN 1342 : Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essais
- NF EN 1343 : Bordures de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essais
- NF P 98-335 : Chaussées urbaines - Mise en oeuvre des pavés et dalles en béton, des pavés en terre cuite et des pavés et dalles en pierre naturelle
- NF P 98-351 : Cheminements - Insertion des handicapés - Éveil de vigilance - Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes
- NF P 98-352 : Cheminements - Bandes de guidage tactile au sol, à l'usage des personnes aveugles et malvoyantes ou des personnes ayant des difficultés d'orientation
- Fascicule 29 (CCTG) - Travaux de construction - Entretien des voies, places et espaces publics pavés et dalles
- Fascicule 31 (CCTG) - Bordures et caniveaux en pierre naturelle ou en béton et dispositifs de retenue en béton

### **Les points essentiels à vérifier :**

- La zone climatique (donnée par la NF B 10-601) ;
- La géométrie du sol à revêtir ;
- Les contraintes esthétiques ;
- Les caractéristiques de la pierre (Valeur Minimale Attendue de la résistance à la flexion notamment).

## **2.8 COORDINATION**

L'entreprise devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec les autres corps d'état s'il y a lieu. Elle devra notamment toutes les réservations, incorporations, et feuillures de toutes dimensions demandées par les autres corps d'état.

## **2.9 SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ**

L'attention de l'entreprise titulaire du présent lot est attirée sur les mesures de sécurité diurnes et nocturnes à prendre pendant l'exécution des travaux.

Les signalisations diurnes et nocturnes, le barricadage seront à la charge des entreprises qui seront seules entièrement responsables de tous les accidents et dommages causés aux tiers par les travaux.

Les panneaux mis en place devront être exclusivement rétro-réfléchissants.

L'entreprise sera tenue de satisfaire, à ses frais et sous sa responsabilité à toutes les charges et prescriptions de police telles qu'elles résultent des lois, règlements et arrêtés en vigueur en ce qui concerne l'éclairage et le gardiennage du chantier, l'écoulement des eaux pluviales, etc.

De plus, le titulaire du présent lot a à sa charge toutes les protections collectives conformément à la législation en vigueur.

## **2.10 PROPRETÉ DU CHANTIER**

Les déchets provenant des travaux du présent projet, sont à trier et à évacuer aux frais des entreprises et au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

## **2.11 MAINTIEN DE L'ÉTAT DE PROPRETÉ DU DOMAINE PUBLIC**

Pendant toute la durée des travaux, les voies, trottoirs, etc., du domaine public, devront toujours être maintenues en parfait état de propreté.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entrepreneur sera seul responsable des conséquences.

## **2.12 PRÉCAUTIONS CONTRE LE BRUIT**

L'entreprise sera tenue de réduire le plus possible le bruit provenant de l'utilisation de ses divers engins.

Elle devra se conformer à la réglementation en vigueur. Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré. À défaut de réglementation

municipale, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux, seront strictement applicables.

Dans le cas où par suite de conditions particulières, même les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes, il pourra être demandé aux entrepreneurs de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient le cas échéant, implicitement comprises dans les prix du marché.

## **2.13 ENTRETIEN ET GARANTIE**

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur restera complètement responsable de la bonne tenue de ses ouvrages. Il sera tenu d'effectuer à ses frais, risques et périls, les remplacements, réparations et modifications des ouvrages reconnus défectueux par la suite de défauts de construction ou vice caché de matière, alors même que l'existence de défauts n'aurait pas été reconnue au cours de l'examen et des épreuves d'essais ou des réceptions. Les frais résultants des raisons ci-avant, seront entièrement imputables à la présente entreprise.

## **2.14 DOCUMENTS A FOURNIR**

20 jours calendaires après la notification du marché, l'entreprise remettra au maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre en trois exemplaires les plans de chantier de ses ouvrages.

En fin de chantier, l'entrepreneur remettra un dossier complet des ouvrages exécutés (DOE). En cas de non remise des DOE au plus tard le jour de la réception, il lui sera appliqué des pénalités conformément au CCAP. Les DOE seront remis en 4 exemplaires papier, plus 1 exemplaire sur support numérique (CD) au format PDF, DWG, DXF, PLN ou DGN.

## **2.15 LISTE DES LOTS**

La présente opération se décompose en un seul lot :

**LOT 01 – TERRASSEMENT ET VRD**

## **3 TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

### **3.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

L'entreprise doit avoir connaissance de l'ensemble des documents de référence relatifs au site et à la configuration des lieux et notamment les rapports de sol s'il y en a.

### **3.2 VÉGÉTAUX EXISTANTS**

L'entreprise prendra connaissance de l'importance des végétaux existants sur le terrain pour valoriser son offre. Les végétaux existants sont tous conservés. Une attention particulière sera portée à leur protection et leur remise en place.

### **3.3 ACCÈS DE CHANTIER**

Les accès de chantier, et les voies publiques, si elles sont utilisées, seront maintenus **propres** pendant la durée des terrassements.

### **3.4 OUVRAGES AVOISINANTS**

Les conditions d'exécution des terrassements tiennent compte de l'existence sur le chantier ou en limite de celui-ci d'ouvrages de différentes natures, tels que bâtiment, clôtures, chaussées, réseaux etc...

L'entreprise est dans l'obligation de mettre en œuvre les moyens nécessaires et adaptés au maintien en leur état primitif de tous les ouvrages existants destinés à être conservés ; l'entreprise devra prendre en charge tous les travaux de remise en état rendus éventuellement nécessaires du fait de dégradations (de toute nature) qu'elle aurait pu faire lors de son intervention.

### **3.5 IMPLANTATION**

L'implantation et le piquetage des ouvrages sont assurés par un géomètre expert proposé par l'entreprise à la maîtrise d'ouvrage et /ou à la maîtrise d'œuvre et dont les frais d'intervention sont à la charge du titulaire du présent lot. Cette implantation se fera sur la base des cotes portées sur les plans d'exécution qui lui seront remis.

Les axes principaux seront matérialisés par un bornage fixe et protégé pendant toute la durée du chantier. Le présent lot devra matérialiser sur ses ouvrages les traits de niveaux qui serviront de référence aux autres corps d'état.

### **3.6 CLASSIFICATION DES TERRAINS**

Sans objet

### **3.7 TRAITEMENT ET STABILITÉ DES BERGES**

Dans tous les cas l'entrepreneur a la charge de réaliser les berges conformément aux prescriptions apportées dans le détail des ouvrages, c'est-à-dire soit par talutage à la pente prescrite, boisage ou blindage. Cette obligation s'applique aux fouilles de toutes dimensions.

La stabilité des berges doit être assurée par tous moyens, conformément aux règlements en vigueur, pendant toute la durée des travaux d'infrastructure, qu'elle que soit l'entreprise qui les réalise.

L'entrepreneur devra la protection des parois, des talus et têtes de talus, contre les intempéries susceptibles de diminuer les caractéristiques géotechniques du terrain.

### **3.8 ENLÈVEMENT D'ÉLÉMENTS RENCONTRÉS EN FOUILLE**

L'entrepreneur devra l'enlèvement de tuyauteries et canalisations existantes rencontrées dans les fouilles, après s'être assuré auparavant qu'elles sont hors service. Il devra signaler au Maître d'Ouvrage toutes les canalisations en service qui devraient être déviées et conservées afin que celui-ci établisse les ordres de service nécessaires. Il devra les démolitions et enlèvement à la décharge de tous ouvrages rencontrés dans les fouilles.

### **3.9 DRAINAGE ET POMPAGE**

L'exécution des fouilles devra se faire en principe en dehors de la présence d'eau. L'entreprise devra par les moyens appropriés assurer l'assèchement des fonds de fouille en réalisant des drainages nécessaires, ainsi que le pompage des venues d'eau qu'elle qu'en soit la nature.

Ces dispositions sont assurées pendant toute la durée des travaux.

### **3.10 DÉBLAIS / REMBLAIEMENT**

#### **3.10.1 Mise en dépôt des déblais**

Les déblais destinés à un réemploi éventuel seront stockés à un emplacement proposé par l'entrepreneur à la maîtrise d'œuvre.

Il appartient à l'entrepreneur de stocker, pour réemplois éventuels des quantités suffisantes aux besoins du projet.

#### **3.10.2 Matériaux de remblais**

Les remblais réutilisés autour des ouvrages devront être propres, expurgés de tous débris végétaux, humus, plâtre, matière gélique.

Ils devront toujours être épandus par couches et soigneusement compactés.

#### **3.10.3 Fonds de fouille**

Les fonds de fouille des zones excavées présenteront une surface non remaniée.

Les fouilles pour semelles, massifs divers devront être exécutées juste avant le coulage des bétons de fondation afin d'éviter la décompression du sol.

#### **3.10.4 Apport de remblai**

Les cubatures pour remblai avec apport sont déterminées suivant les profils théoriques des fouilles. Les quantités arrêtées forfaitairement ne sont pas modifiées en raison des différences de volume pouvant apparaître entre le projet et l'exécution ou compte tenu d'excédents éventuels de déblais, surlargeurs de fouilles, etc...

#### **3.10.5 Compactage**

Les déblais mis en remblais sont toujours épandus par couches et compactés ainsi que les fonds de fouille.

#### **3.10.6 Cubatures**

L'établissement des cubatures des ouvrages est fait à partir de cotes des plans et le prix forfaitaire est établi sur ces bases sans qu'il soit possible à l'entreprise de solliciter de plus value d'aucune sorte sauf modification des conditions techniques générales du projet.

Il n'est pas payé de plus value pour surlargeur de fouilles.

L'entreprise en toutes circonstances doit adapter les moyens mis en œuvre aux définitions des plans et prescriptions du projet. Il est précisé que les quantités de déblais ou de remblais sont toujours indiquées sans foisonnement.

#### **3.10.7 Transport des terres et enlèvement des gravats**

Les terres excédentaires, ainsi que les gravats et déchets de toute sorte, seront transportés par l'entreprise à ses frais aux décharges publiques sans limitation de distance.

Les frais et droits de décharges éventuels seront également à la charge de l'entreprise.

### 3.10.8 Contenu des prix

Dans le cadre général, et sauf précision complémentaire indiquée dans le cadre de la description des ouvrages, les prix comprennent :

- le défrichage du terrain et la protection des végétaux conservés
- les terrassements en déblai ou en remblai avec toutes les manipulations, transports, chargements et déchargements nécessaires
- l'exécution en phases techniques successives liées à la configuration des lieux
- l'assèchement des fonds de fouille par drainage et pompage
- l'exécution des blindages, des talus et protections contre les intempéries
- le compactage des remblais et des fonds de fouilles
- la maintenance des installations de pompage et les blindages pendant la durée nécessaire à la réalisation des ouvrages d'infrastructure.
- le réglage des surfaces planes

## 3.11 BETONS

### 3.11.1 Qualité, composition et mise en œuvre des bétons

L'entrepreneur est responsable du choix des éléments constitutifs des bétons, du respect des proportions dans lesquelles ils doivent être utilisés, des moyens de fabrication et de mise en œuvre, des dispositifs de protection après coulage (gel, dessiccation, dégradations).

Le choix de ciment à prise rapide, ou d'adjuvants, devra faire l'objet de précautions particulières et d'un avis préalable du contrôleur technique.

Les différentes sortes de béton devront satisfaire aux obligations de résultat découlant de la nature même du projet, à savoir :

- résistances mécaniques minimales,
- aspect des parements,
- résistance aux agents agressifs.

Les moyens minima à mettre en œuvre sont :

- pour les bétons fabriqués sur chantier : une installation de confection des bétons permettant un contrôle permanent des éléments constitutifs;
- dans le cas de béton livré prêt à l'emploi : un dossier regroupant tous les bordereaux de livraison datés, précisant la composition détaillée des bétons livrés sur chantier, le jour et l'heure de livraison.

En particulier, compte tenu de l'éloignement du chantier par rapport à la centrale de fabrication de béton la plus proche, toutes dispositions devront être prises pour le transport et le maintien de la qualité du béton.

### 3.11.2 Type de bétons - résistances mécaniques minimales

Dans tous les cas, le liant hydraulique sera adapté aux agents extérieurs (eaux agressives...)  
Béton BPS NF EN 206-1.

Les différents ouvrages en béton armé devront avoir les résistances correspondant aux dosages suivants :

#### **Béton CPJ**

Béton et propreté sous semelles

Dosage 200 kg/m<sup>3</sup>

Résistance à la compression à 28 jours 160 bars

#### **Béton C25/30 XF1**

Béton armé pour fondations

Dosage 350 Kg/m<sup>3</sup>

Résistance à la compression à 28 jours 250 bars



### **Béton C25/30 XF1**

Béton armé pour poteaux, poutres, voiles, dalles, chaînages, linteaux, etc...  
Dosage 350 Kg/m<sup>3</sup>  
Résistance à la compression à 28 jours 250 bars

### **Béton C25/30 CEMI 52.5**

Béton pour dallage.

#### **3.11.3 Emploi d'adjuvants**

L'emploi d'adjuvants pour la confection et la mise en œuvre des bétons est laissé à l'initiative et sous la responsabilité de l'entreprise, qui seule peut apprécier, en fonction des conditions effectives d'exécution (intempéries) ou de la contexture des ouvrages, les avantages qu'elle peut attendre de l'utilisation de ces produits. Par voie de conséquence l'utilisation d'adjuvants ne modifiera pas le prix traité. Cependant, il est précisé que cette utilisation devra dans tous les cas être signalée préalablement au maître d'œuvre et au contrôleur technique, lesquels ont la faculté de la refuser pour des raisons techniques précises. Par contre, si dès la conception de l'ouvrage il est utile de recourir à certains adjuvants, le C.C.T.P. devra le préciser.

#### **3.11.4 Essais de béton**

Le contrôleur technique procédera au cours du chantier à des prélèvements pour essais de béton. L'entreprise devra effectuer les éprouvettes nécessaires dans les conditions fixées et sous la direction du contrôleur technique. Elle fournira tous renseignements ou justifications nécessaires sur la composition et la provenance des agrégats et des liants.

### **3.12 RESEAUX ENTERRES**

Les travaux de réseaux enterrés comprendront :

- fouille en tranchées en terrain de toute nature
- blindage et pompage si nécessaire,
- dressement du fond de fouille y compris surprofondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale (sauf si le terrain en place contient des matériaux sableux non bouillants),
- fourniture de sable pour enrobage des canalisations jusqu'à 0.10 m au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations,
- mise en place des matériaux de remblai, compactage par couches successives de 0.20 m,
- évacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres compris frais et droits de décharges,
- remise en état des lieux, voirie, bordures, clôtures, etc.

### **3.13 REGARDS ET OUVRAGES ENTERRES**

Cette prestation comprend le terrassement (fouille, remblaiement aux abords, évacuation des remblais excédentaires) en plus des éléments mentionnés dans le descriptif particulier.

## **3.14 ESSAIS**

### **3.14.1 Essais pour le réseau d'assainissement**

A la demande du Maître d'Ouvrage et/ou du Maître d'Oeuvre, des essais à la charge de l'entrepreneur, peuvent être entrepris conformément au Cahier des Charges de la Fédération des Fabrications de Produits en Béton. Essais des canalisations en place avant remblaiement des tranchées, essais d'étanchéité par tronçon à une pression n'excédant par la hauteur d'eau correspondant au complet remplissage du regard aval, durée de l'épreuve : trente minutes.

Si l'essai révèle des fuites, l'entrepreneur remplacera les joints défectueux et il sera effectué de nouveaux essais jusqu'à obtention de l'étanchéité.

Ces essais, effectués en présence du Maître d'Oeuvre, sont à la charge et aux frais de l'entrepreneur et font l'objet de procès verbaux dressés contradictoirement (ou par l'entrepreneur seul en l'absence du Maître d'Oeuvre ou, en cas d'urgence de remblaiement de la tranchée).

Les essais doivent être transcrits sur les formulaires COPREC.

### **3.14.2 Essais de contrôle de compactage**

La qualité du compactage sera vérifiée au moyen d'essais de plaque, ces essais sont entièrement à la charge du titulaire du présent lot, autant que nécessaire sur les différentes couches à mettre en œuvre pour la reconstitution du terrain sous dallage et sous voiries.

Les résultats à obtenir sont spécifiés aux paragraphes concernés.

## **3.15 STOCKAGE**

Les stockages sur site seront réalisés après accord du Maître d'Ouvrage et/ou du Maître d'œuvre en un point du chantier décidé après concertation des différents intervenants.

Le stockage sera éventuellement fait en plusieurs points du chantier, répartis par le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Oeuvre, afin de ne pas entraver les travaux des autres corps d'état et faciliter la mise en œuvre des ouvrages du présent lot.

Sous la terre végétale, avant dépose de celle-ci, l'entreprise du présent lot devra le déroulement d'un feutre géotextile anticontaminant. Ce feutre sera évacué par la présente entreprise après travaux.

Les terres seront protégées des pluies par mise en place d'un film polyane évitant le lavage des éléments les plus fins contenus dans la terre.

Les stockages des terres de caractéristiques physico-chimiques différentes seront soigneusement séparés les uns des autres, sans possibilité de contamination d'une terre par l'autre. Après travaux l'entreprise devra le nettoyage des lieux de stockage.

Les gaines et arbustes ne pourront en aucun cas être stockés sur le site avant mise en place, afin de limiter les risques de vol sur le chantier.

Seuls les gros sujets dérogeront à cette règle.

Les baliveaux, arbustes et arbres seront livrés sur le site avec une motte de racines et de terre suffisantes à la reprise et à la pousse harmonieuse du plant après mise en terre. Cette motte sera entourée d'un feutre géotextile.

## 4 DESCRIPTION DES OUVRAGES PAR ARTICLE

### 01.01 REFECTION DE LA COUR D'HONNEUR

Note :

- En l'absence d'étude de sol, le descriptif du marché est basé sur l'existence d'une couche de fondation conforme aux exigences qui sera re-profilée et re-compactée dans la cadre du marché,
- Le titulaire du présent lot prévoira la reprise de divers éléments existants en béton afin d'obtenir un résultat final satisfaisant,
- Les pierres d'aménagement seront de type naturelle calcaire des carrières de Comblanchien ou équivalent avec les mêmes normes d'application,

#### 01.01.01 Scarification des enrobés

Prestation de scarification des deux strates de revêtements existants de type liant de nature végétale mis en œuvre sur un enrobé comprenant :

- repérage des surfaces et des contraintes,
- protection des ouvrages et sécurités (travail en site occupé),
- scarification du revêtement existant sur 12 à 15 cm,
- évacuation des matériaux,
- toutes sujétions,

Note :

- une attention particulière est attendue sur la préservation des éléments proches (bordures, regards,...),

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur,

#### 01.01.02a Démolition de caniveaux béton

Prestation de démolition de caniveaux béton existant coulés en place comprenant :

- repérage des espaces,
- protection des ouvrages,
- descellement et excavation des caniveaux en béton,
- évacuation des matériaux,
- toutes sujétions,

Note :

- Préserver les pierres, les regards existants et les passages PMR (compris tuyau de passage d'eau de pluie),

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### 01.01.02b Re-profilage plate-forme

Prestation de re-profilage d'une plate-forme comprenant :

- nivellement suivant projet,
- compactage de l'ensemble,
- fin régalage avant pose du nouveau revêtement,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### 01.01.03 Remplacement couvercle grille concave

Fourniture et pose d'une grille fonte concave en remplacement de l'existante comprenant :

- suppression de l'existante,
- adaptation du regard existant au nouveau caniveau,
- fourniture et pose d'une grille concave fonte conforme PMR,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### **01.01.04 Remplacement couvercle béton**

Fourniture et pose d'un couvercle béton en remplacement de l'existant comprenant :

- suppression de l'existant,
- adaptation du regard existant,
- fourniture et pose d'un couvercle béton,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### **01.01.05 Caniveaux ouverts pierre naturelle calcaire 40/40**

Fourniture et pose de caniveaux en pierre naturelle calcaire de type caniveaux à double pente CC2 dim 40/40/12 ht cm comprenant :

- repérage des supports,
- réglages du fond de forme par apport de matériaux adaptés et profilage des pentes,
- lit de béton,
- fourniture et pose de caniveaux pierre naturelle calcaire de type CC2 40/40/12 ht cm,
- joints de pavé ton pierre étanches à l'eau,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,
- Attention aux pentes d'évacuation des EP,
- L'entrée VL se fera en pavés,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### **01.01.06 Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10**

Fourniture et pose de pavés de compléments dim 10/10/12 ht cm en pierre naturelle calcaire comprenant :

- repérage des supports,
- réglages du fond de forme par apport de matériaux adaptés et profilage des pentes,
- lit de béton,
- fourniture et pose de pavés pierre naturelle calcaire 10/10/12 cm pour comblement des espaces entre caniveau et circulation du cloître,
- joints de pavé ton pierre étanches à l'eau,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,
- Attention aux pentes d'évacuation des EP,
- L'entrée VL se fera en pavés,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### **01.01.07 Double chaînage pavés pierre naturelle calcaire**

Fourniture et pose de pavés en pierre naturelle dim 10/12 ht cm et longueur variable (de 12 à 40 cm) :

- repérage et marquage au sol selon prescriptions de l'Architecte,
- lit de béton,
- fourniture et pose des pavés,
- pose alternée suivant dessin de l'Architecte,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,
- Les chaînage devront être protégés pendant l'exécution des enrobés,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

#### **01.01.08 Revêtement enrobé calcaire**

Revêtement de chaussée de type enrobé calcaire comprenant :

- préparation du support avec mise en place d'une sous couche en matériaux non traités, réglage, façon de pente, compactage,
  - traitement en imprégnation par émulsion de bitume,
  - revêtement en enrobé calcaire dense à chaud de 0.06 d'épaisseur, compris protection des ouvrages annexes notamment regards de visite divers,
  - traitement soigné des raccords,
  - toutes sujétions
- Localisation : suivant plan de masse
- Cour d'honneur

#### **01.01.09 Résine gravillonnée 2,5/5**

Recouvrement des enrobés calcaires par résine gravillonnée 2.5/5 comprenant :

- préparation du support,
- application à la spatule sur support propre et sec de la résine de type méthacrylate bi-composant,
- ajout granulats naturels,
- balayage du surplus,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière devra être portée à la qualité des raccords
- Localisation : suivant plan de masse
- Cour d'honneur compris tampons ciment,

#### **01.01.10 Déplacement jardinière en pierre**

Forfait pour déplacement et remise en place de la jardinière en pierre compris exécution d'un mortier au pourtour de la jardinière pour parfait raccord avec le nouveau revêtement

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

### **01.02 REFECTION DE LA MONTEE D'HONNEUR**

Note :

- Dans le cadre de la rénovation de la montée d'honneur, l'ensemble des regards sont conservés sauf indications contraires. Ainsi, le niveau de chaque regard servira de point de repère pour la mise en œuvre de la couche de finition.
- En l'absence d'étude de sol, le descriptif du marché est basé sur l'existence d'une couche de fondation conforme aux exigences qui sera re-profilée et re-compactée dans le cadre du marché,
- Les pierres d'aménagement seront de type naturelle calcaire des carrières de Comblanchien ou équivalent avec les mêmes normes d'application,

#### **01.02.01 Scarification des enrobés**

Prestation de scarification des revêtements existants de type liant de nature végétale mis en œuvre sur un enrobé comprenant :

- repérage des surfaces et des contraintes,
- protection des ouvrages et sécurités (travail en site occupé),
- scarification du revêtement existant sur 12 à 15 cm,
- évacuation des matériaux,
- toutes sujétions,

Note :

- une attention particulière est attendue sur la préservation des éléments proches (bordures, regards,...),
- Localisation : suivant plan de masse
- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.02 Suppression des bordures existantes**

Prestation de suppression des bordures existantes coulées en place comprenant :

- Repérage,
- Dépose,
- Évacuation,
- Toutes sujétions,

Note :

- une attention particulière est attendue sur la préservation des éléments proches (végétation, terre de surface, regards, ...),

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.03 Démolition dallage béton espace vélo**

Prestation de démolition d'un dallage béton non armé compris évacuation des gravats et toutes sujétions

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur – Espace vélo

#### **01.02.04 Fondation de voirie pour espace vélo**

Prestation de réalisation d'une fondation de voirie comprenant :

- Profilage du support,
- Apport d'un 0/31,5 sur ép 30 cm,
- Compactage de l'ensemble,
- Toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur – Espace vélo

#### **01.02.05 Fondation de voirie pour modification montée piéton**

Prestation de réalisation d'une fondation de voirie comprenant :

- Décapage du support,
- Apport d'un 0/31,5 sur ép 30 cm,
- Compactage de l'ensemble,
- Toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur – Montée piétons

#### **01.02.06 Bordures en pierre naturelle calcaire**

Fourniture et pose de bordures en pierre naturelle calcaire de type P1 dim 8/20 ht cm comprenant :

- Préparation des supports,
- Lit de béton,
- Fourniture des bordures en pierre naturelle de type P1,
- Pose suivant dessin de l'Architecte,
- Coupes et chutes,
- Reprise des terres végétales pour finition soignée,
- Toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.07 Apport terre végétale**

Prestation d'apport de terre végétale pour comblement des espaces végétalisés créés comprenant :

- Apport et remise en place des terres végétales sur ép 0,25 m,
- Parfait alignement et modelage aux bordures,
- Amendement des terres,
- Plantation de semis conformément à l'existant,
- Toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur – Modification courbe

#### **01.02.08 Gaine en tube janolène avec tire fil diam. 63**

Fourniture et mise en place de gaine en tube janolène avec tire fil posée sur lit de sable en fond de tranchée comprenant :

- réalisation de la tranchée,
- fourniture et pose de la gaine,
- fermeture de la tranchée et grillage avertisseur,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur

#### **01.02.09 Regard béton 30/30**

Fourniture et pose de regards préfabriqués en béton dim 30/30 pour mise en attente du réseau d'éclairage comprenant :

- fouille en trou,
- fourniture et pose du regard 30/30 et de son couvercle ciment,
- percement et intégration des janolènes diam 63 en attente,
- toutes sujétions,

Note :

- Les regards devront être bien intégrés aux espaces végétalisés

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur

#### **01.02.10 Re-profilage plate-forme**

Prestation de re-profilage des voiries comprenant :

- nivellement suivant projet,
- compactage de l'ensemble,
- fin régalaage avant pose du nouveau revêtement,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.11 Chaînage de pavés en barrettes**

Fourniture et pose de pavés en barrettes dim 10/12 cm et longueur variable (de 12 à 40 cm) :

- repérage et marquage au sol selon prescriptions de l'Architecte,
- lit de béton,
- fourniture et pose des pavés,
- pose alternée suivant dessin de l'Architecte,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.12 Revêtement enrobé calcaire**

Revêtement de chaussée de type enrobé calcaire comprenant :

- préparation du support avec mise en place d'une sous couche en matériaux non traités, réglage, façon de pente, compactage,
- traitement en imprégnation par émulsion de bitume,
- revêtement en enrobé calcaire dense à chaud de 0.06 d'épaisseur, compris protection des ouvrages annexes notamment regards de visite divers,
- traitement soigné des raccords,
- toutes sujétions

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,

#### **01.02.13 Reprise des espaces végétalisés**

Forfait pour reprise de l'ensemble des espaces végétalisés modifiés pendant les travaux comprenant :

- Remise en place des terres végétales,
- Complément éventuel pour parfait alignement aux bordures,
- Amendement des terres,
- Plantation de semis conformément à l'existant,
- Reprise d'arbres et arbustes au besoin,
- Toutes sujétions,

Note :

- Le titulaire du présent lot devra la protection des espaces végétalisés notamment les racines des arbres,  
Localisation : suivant plan de masse
- Montée d'honneur VL et piétons,

### **01.03 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES**

#### **01.03.01 Nettoyage des réseaux et regards**

Forfait pour nettoyage au jet haute pression et curage des regards existants.

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur
- Montée d'honneur

#### **01.03.02 Résine gravillonnée 2,5/5 montée d'honneur**

Recouvrement des enrobés calcaire par résine gravillonnée 2.5/5 comprenant :

- préparation du support,
- application à la spatule sur support propre et sec de la résine de type méthacrylate bi-composant,
- ajout granulat naturel,
- balayage du surplus,
- toutes sujétions,

Localisation : suivant plan de masse

- Montée d'honneur VL et piétons,



**01.03.03 Plus value pour fondation de voirie**

Plus value pour réalisation de fondation de voirie comprenant :

- Décapage,
- Profilage du support,
- Apport d'un 0/31,5 sur ép 30 cm,
- Compactage de l'ensemble,
- Toutes sujétions,

Note : cet article sera utilisé dans le cas de la découverte d'une fondation de voirie non conforme aux exigences réglementaires

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

**01.03.04 Support jardinières pierre naturelle calcaire 110/30**

Fourniture et pose de supports de jardinières rectangulaires dim 110/30/20 ht cm en pierre naturelle calcaire comprenant :

- repérage des supports,
- réglages du fond de forme par apport de matériaux adaptés et profilage des pentes,
- lit de béton,
- fourniture et pose de supports de jardinières rectangulaires en pierre naturelle calcaire dim 110/30/20 cm,
- joints de pavé ton pierre étanches à l'eau,
- toutes sujétions,

Note :

- La partie supérieure du support sera aligné avec le niveau de circulation du cloître,
- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,
- Attention aux pentes d'évacuation des EP,
- L'entrée VL se fera en pavés,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

**01.03.05 Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10 pour jardinières**

Fourniture et pose de pavés de compléments dim 10/10/12 ht cm en pierre naturelle calcaire comprenant :

- repérage des supports,
- réglages du fond de forme par apport de matériaux adaptés et profilage des pentes,
- lit de béton,
- fourniture et pose de pavés pierre naturelle calcaire 10/10/12 cm pour comblement des espaces entre caniveau et circulation du cloître,
- joints de pavé ton pierre étanches à l'eau,
- toutes sujétions,

Note :

- Une attention particulière sera portée à la qualité des raccords avec l'existant et les nouveaux travaux,
- Attention aux pentes d'évacuation des EP,
- L'entrée VL se fera en pavés,

Localisation : suivant plan de masse

- Cour d'honneur

L'entrepreneur :	Le maître d'ouvrage :
<p><b>Observations à émettre par l'entreprise</b>                      (à renseigner dans le présent cadre ou en annexe)</p> <p><input type="checkbox"/> Rien à signaler  <input type="checkbox"/> Observations de l'entreprise</p> <p>.....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....                      .....</p>	
<p><i>Cachet et signature de l'entrepreneur avec mention manuscrite : « Lu et approuvé »</i></p>	<p><i>Cachet et signature de l'entrepreneur avec mention manuscrite : « Lu et approuvé »</i></p>
<p>A :                      Le :</p>	<p>A :                      Le :</p>

LOT 01 TERRASSEMENT ET VRD					
REF	DÉSIGNATION	UN	QTÉ	PX UN	MT € H.T.
<b>01.01</b>	<b>REFECTION DE LA COUR D'HONNEUR</b>				
01.01.01	Scarification des enrobés	M2	361,31		
01.01.02a	Démolition de caniveaux béton	ML	77,06		
01.01.02b	Re-profilage plate-forme	M2	361,31		
01.01.03	Remplacement couvercle grille concave	UN	2,00		
01.01.04	Remplacement couvercle béton	UN	2,00		
01.01.05	Caniveaux ouverts pierre naturelle calcaire 40/40	ML	74,56		
01.01.06	Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10	M2	6,04		
01.01.07	Double chaînage pavés pierre naturelle calcaire	M2	15,60		
01.01.08	Revêtement enrobé calcaire	M2	316,44		
01.01.09	Résine gravillonnée 2,5/5	M2	316,44		
01.01.10	Déplacement jardinière en pierre	FT	1,00		
<b>01.02</b>	<b>REFECTION DE LA MONTEE D'HONNEUR</b>				
01.02.01	Scarification des enrobés	M2	536,36		
01.02.02	Suppression des bordures existantes	ML	175,52		
01.02.03	Démolition dallage béton espace vélo	M2	12,60		
01.02.04	Fondation de voirie pour espace vélo	M2	12,60		
01.02.05	Fondation de voirie pour modification montée piéton	M2	8,64		
01.02.06	Bordures en pierre naturelle calcaire	ML	175,52		
01.02.07	Apport terre végétale	M2	25,24		
01.02.08	Gaine en tube janolène avec tire fil diam. 63	ML	16,68		
01.02.09	Regard béton 30/30	UN	3,00		
01.02.10	Re-profilage plate-forme	M2	521,69		
01.02.11	Chaînage de pavés en barrettes	ML	11,50		
01.02.12	Revêtement enrobé calcaire	M2	521,69		
01.02.13	Reprise des espaces végétalisés	FT	1,00		
<b>01.03</b>	<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES</b>				
01.03.01	Nettoyage des réseaux et regards	FT	1,00		
01.03.02	Résine gravillonnée 2,5/5 montée d'honneur	M2	521,69		
01.03.03	Plus value pour fondation de voirie	M2	100,00		
01.03.04	Support jardinières pierre naturelle calcaire 110/30	UN	18,00		
01.03.05	Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10 pour jardinières	M2	15,12		

Total € H.T.

T.V.A € à 10,00% :

0,10

TOTAL T.T.C € - LOT 01 TERRASSEMENT ET VRD

SOUS TOTAUX	
01.01	REFECTION DE LA COUR D'HONNEUR
01.02	REFECTION DE LA MONTEE D'HONNEUR
01.03	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES


LOT 01 TERRASSEMENT ET VRD					
REF	DÉSIGNATION	UN	QTÉ	PX UN	MT €H.T.
<b>01.01</b>	<b>REFECTION DE LA COUR D'HONNEUF</b>				
01.01.01	Scarification des enrobés	M2	361,31		0,00
01.01.02a	Démolition de caniveaux béton	ML	77,06		0,00
01.01.02b	Re-profilage plate-forme	M2	361,31		0,00
01.01.03	Remplacement couvercle grille concave	UN	2,00		0,00
01.01.04	Remplacement couvercle béton	UN	2,00		0,00
01.01.05	Caniveaux ouverts pierre naturelle calcaire 40/40	ML	74,56		0,00
01.01.06	Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10	M2	6,04		0,00
01.01.07	Double chaînage pavés pierre naturelle calcaire	M2	15,60		0,00
01.01.08	Revêtement enrobé calcaire	M2	316,44		0,00
01.01.09	Résine gravillonnée 2,5/5	M2	316,44		0,00
01.01.10	Déplacement jardinière en pierre	FT	1,00		0,00
<b>01.02</b>	<b>REFECTION DE LA MONTEE D'HONNEUF</b>				
01.02.01	Scarification des enrobés	M2	536,36		0,00
01.02.02	Suppression des bordures existantes	ML	175,52		0,00
01.02.03	Démolition dallage béton espace vélo	M2	12,60		0,00
01.02.04	Fondation de voirie pour espace vélo	M2	12,60		0,00
01.02.05	Fondation de voirie pour modification montée piéton	M2	8,64		0,00
01.02.06	Bordures en pierre naturelle calcaire	ML	175,52		0,00
01.02.07	Apport terre végétale	M2	25,24		0,00
01.02.08	Gaine en tube janolène avec tire fil diam. 63	ML	16,68		0,00
01.02.09	Regard béton 30/30	UN	3,00		0,00
01.02.10	Re-profilage plate-forme	M2	521,69		0,00
01.02.11	Chaînage de pavés en barrettes	ML	11,50		0,00
01.02.12	Revêtement enrobé calcaire	M2	521,69		0,00
01.02.13	Reprise des espaces végétalisés	FT	1,00		0,00
<b>01.03</b>	<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLE!</b>				
01.03.01	Nettoyage des réseaux et regards	FT	1,00		0,00
01.03.02	Résine gravillonnée 2,5/5 montée d'honneur	M2	521,69		0,00
01.03.03	Plus value pour fondation de voirie	M2	100,00		0,00
01.03.04	Support jardinières pierre naturelle calcaire 110/30	UN	18,00		0,00
01.03.05	Complément pavés pierre naturelle calcaire 10/10 pour jardinières	M2	15,12		0,00

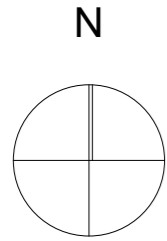
**Total €H.T.** **0,00**  
**T.V.A €à 10,00% :** **0,00**  
**TOTAL T.T.C €- LOT 01 TERRASSEMENT ET VRD** **0,00**

SOUS TOTAUX	
01.01	REFECTION DE LA COUR D'HONNEUF
01.02	REFECTION DE LA MONTEE D'HONNEUF
01.03	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLE!

<b>0,00</b>
<b>0,00</b>
<b>0,00</b>

projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:200  
document : Montée d'honneur -  
Projet



Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

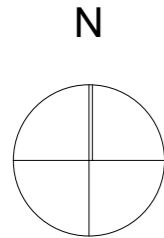
Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:200  
document : Montée d'honneur -  
Démolition



Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

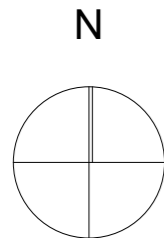
Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:100  
document : Cour d'honneur Option 1  
- Projet



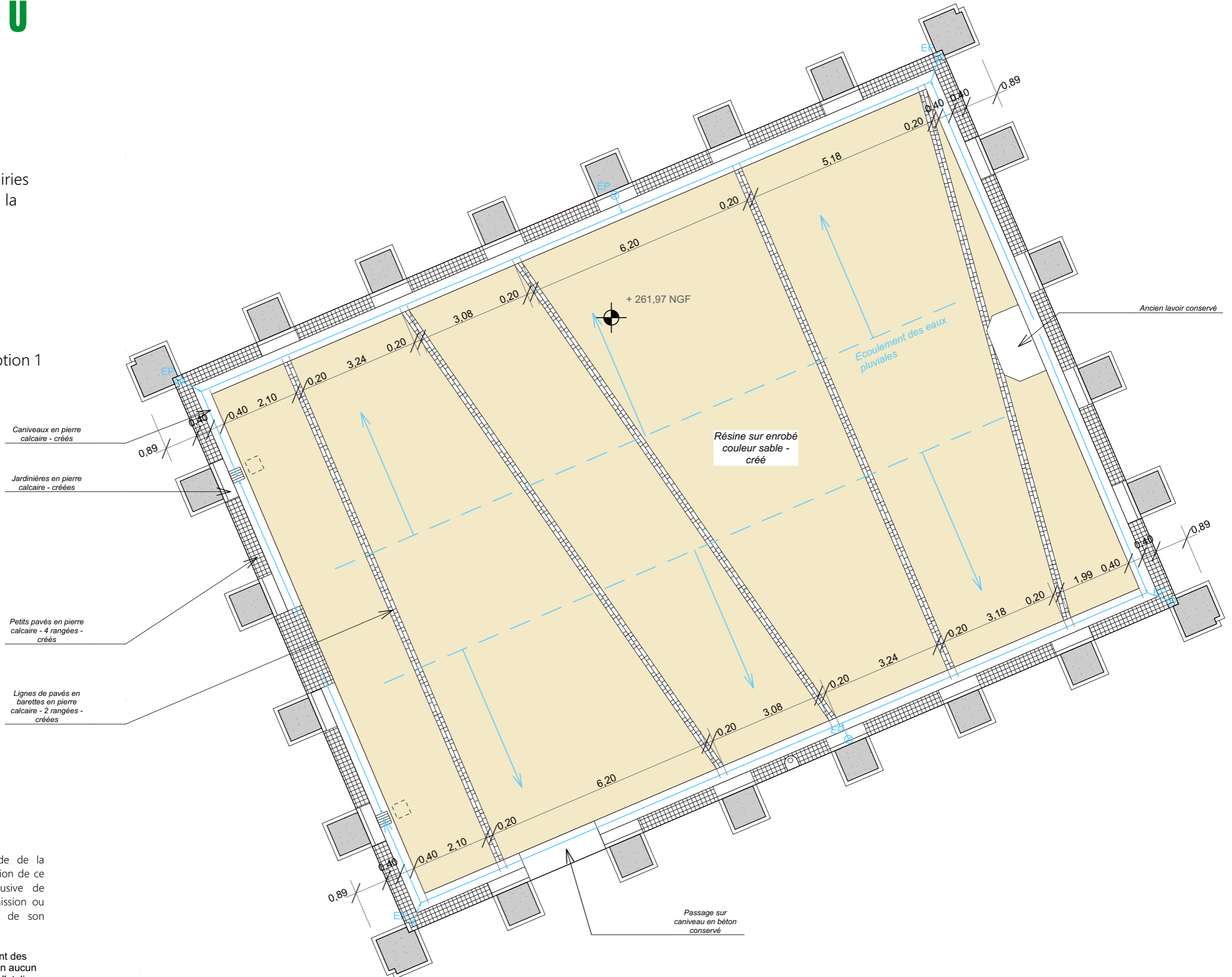
Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

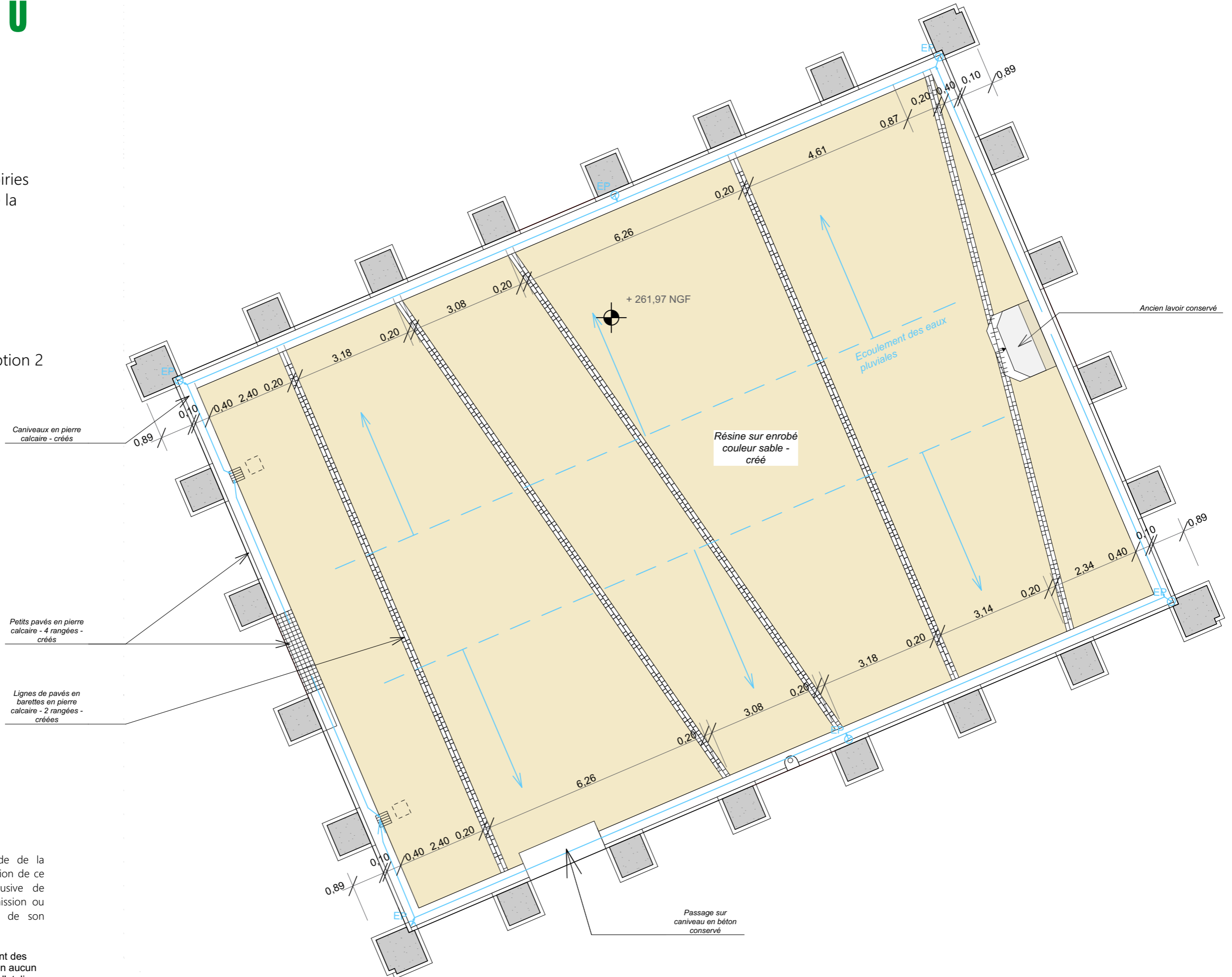
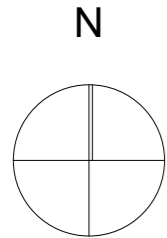
Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:100  
document : Cour d'honneur Option 2  
- Projet



Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

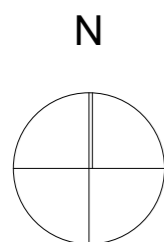
Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:100  
document : Cour d'honneur -  
Démolition



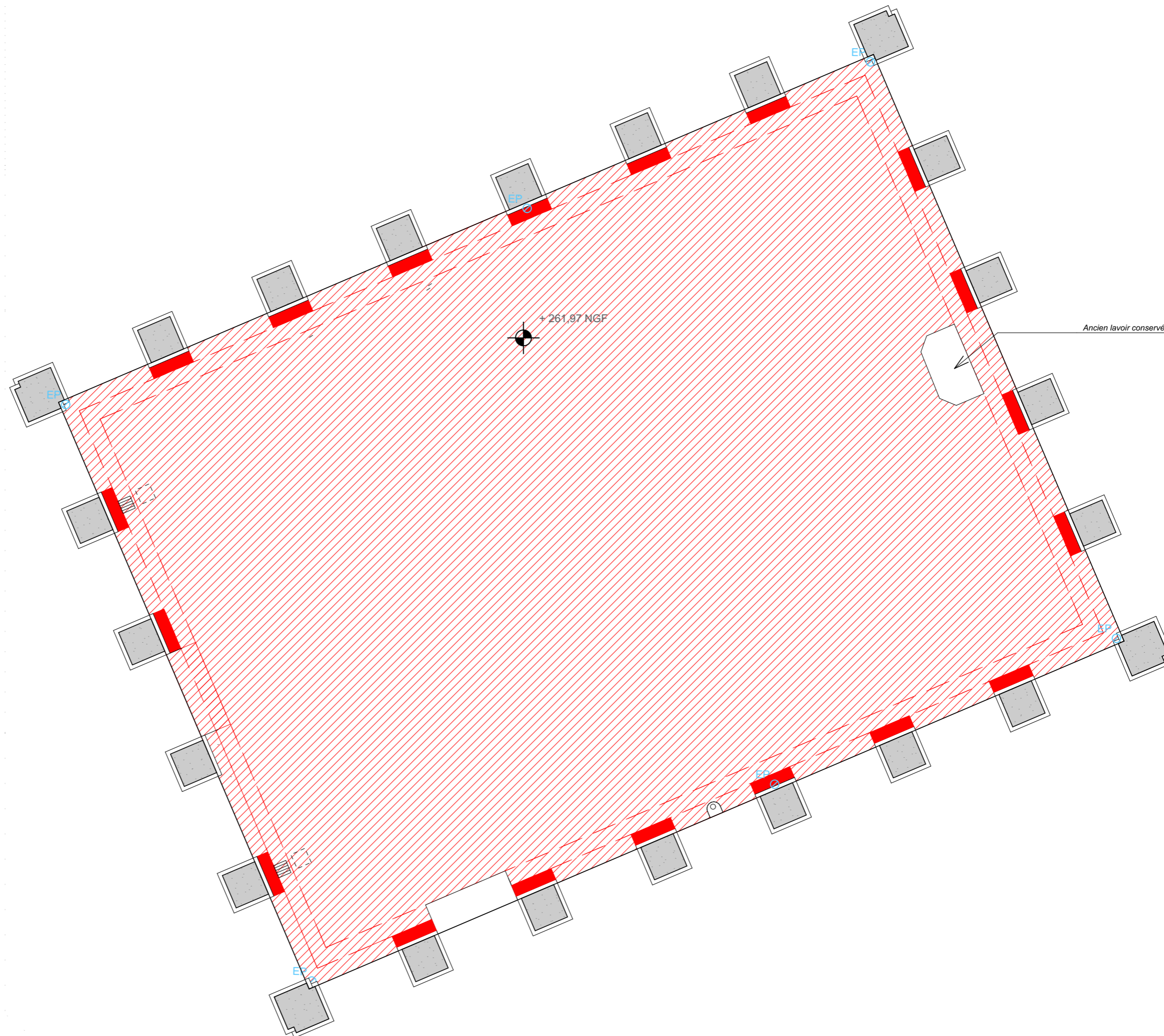
Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

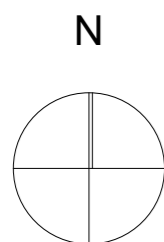
Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



projet :  
Rénovation partielle des voiries  
et de la Cour d'honneur de la  
Préfecture  
client :  
Préfecture du Jura

date : 19/06/2019  
phase : PC  
format : A3 - 420x297  
échelle : 1:50  
document : Cour d'honneur - Détails



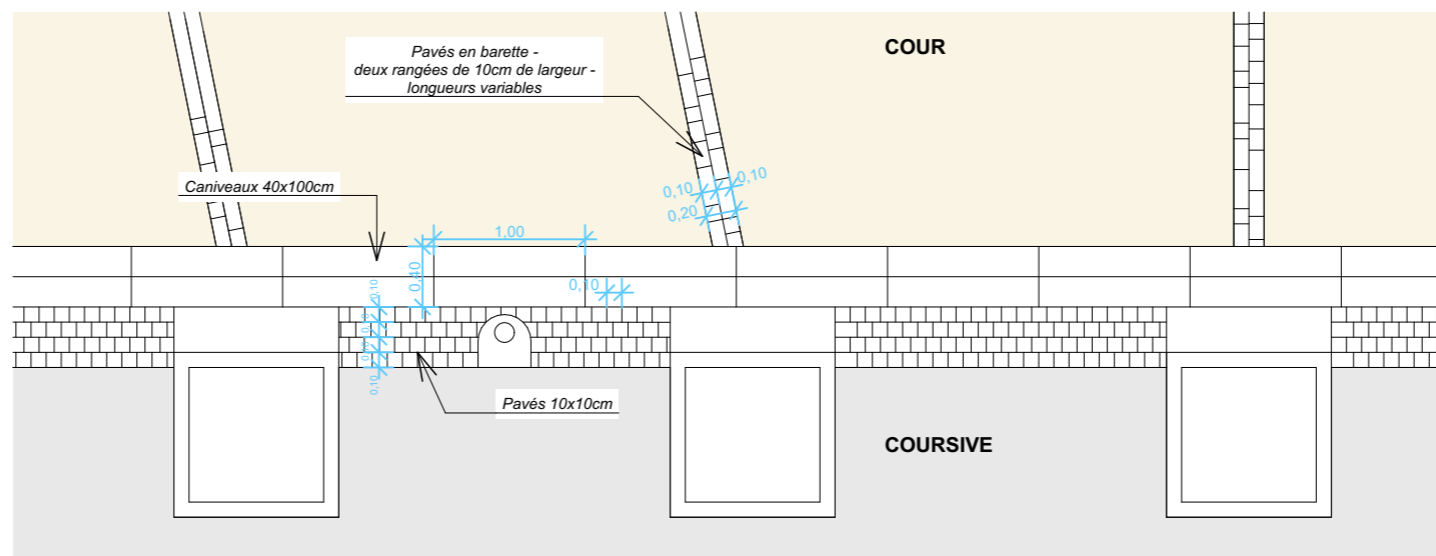
Atelier ZOU SAS  
Architecture et Urbanisme  
Capital de 8000,00 €

14 Av Aristide Briand  
39000 Lons le Saunier  
03 63 33 30 44  
www.atelier-zou.com  
contact@atelier-zou.com

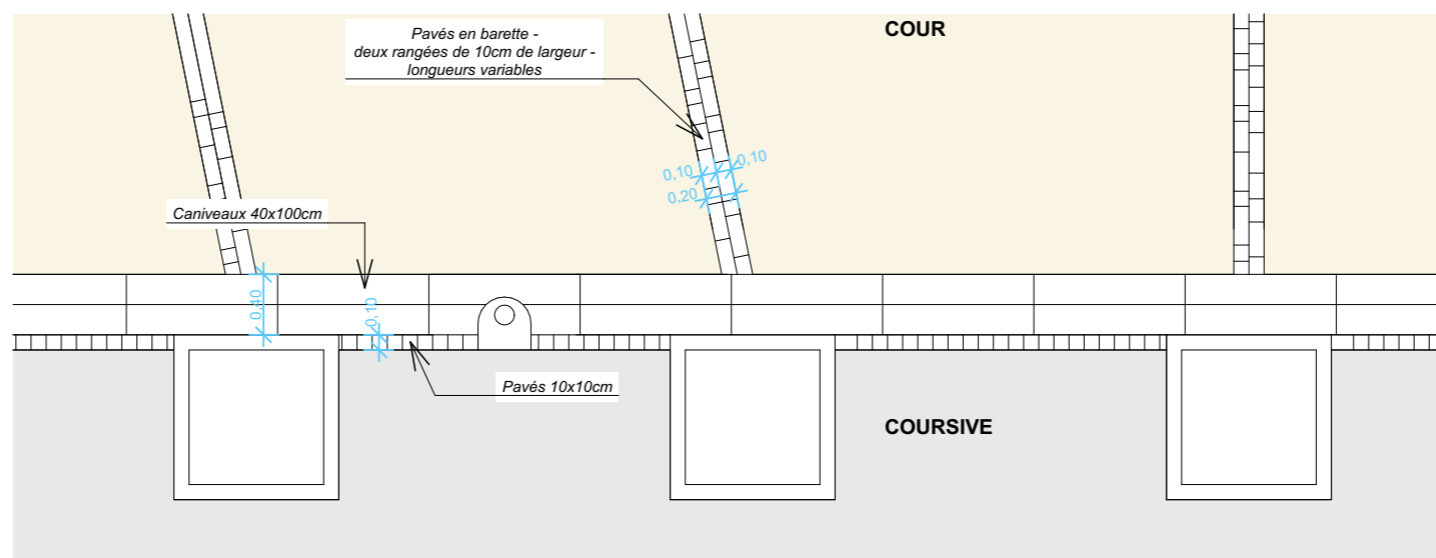
siret : 523 001 105 00015  
tva : FR03523001105  
n° croa : fcoS01116

Les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle régissent l'utilisation de ce document qui est la propriété exclusive de l'Atelier ZOU SAS. Toute copie, transmission ou utilisation sans l'autorisation expresse de son auteur est interdite.

La ou les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés comme plan d'atelier ou de chantier ou pour réaliser la construction.



Détail de principe Option 1



Détail de principe Option 2

**Maître d'ouvrage** : Préfecture du Jura

**Projet** : Rénovation partielle des voiries et de la Cour d'honneur de la Préfecture du Jura

**Phase** : Document de Consultation des Entreprises (DCE)

**Date** : 25/06/19

**Document** : Critère d'évaluation des entreprises – Note méthodologique

**Note** : lors de l'appel d'offre les entreprises sont évaluées suivant la répartition suivante :  
Prix 40%, Valeur technique 50% et planning 10%

<b>PROPOSITION DE CADRE DE NOTE METHODOLOGIQUE PROPRE A TOUS LES LOTS</b>
---

## **INTRODUCTION**

Chaque soumissionnaire du présent appel d'offre est invité à compléter le document ci-après en respectant attentivement les éléments demandés et en argumentant sa réponse. Les dossiers types de présentation des entreprises ne seront pas pris en compte et les réponses jugées succinctes seront notées défavorablement.

Le soumissionnaire peut utiliser au maximum 4 pages A4 pour rédiger sa note méthodologique. Les pages supplémentaires ne seront pas analysées.

<b>VALEUR TECHNIQUE</b>
-------------------------

## **A/ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES SPECIFIQUEMENT AU CHANTIER** (20 points)

### **1. Moyens humains**

(5 points)

Formaliser un organigramme de l'équipe affectée à l'opération avec désignation des personnes, niveau de compétence (conducteur de travaux, chef de chantier, opérateur, Non spécialisé) et affectation précise des tâches

### **2. Matériaux mis en œuvre dans le cadre de ce marché**

(15 points)

Lister et décrire les matériaux spécifiques qui seront utilisés pour le chantier

*Note : les fiches techniques peuvent être annexées au dossier*

## **B/ LISTER ET PROPOSER DES REPONSES TECHNIQUES AUX ENJEUX DU PROJET** (20 points)

### **1. Identifier les points techniques en lien avec votre lot et qui vous semblent déterminant pour la réussite du chantier**

(10 points)

### **2. Proposer des actions permettant de répondre aux points techniques que vous aurez identifiés ci-avant**

(10 points)

## **C/ LISTER LES REFERENCES**

(10 points)

**1. Présentez 5 références de moins de 5 ans permettant d'apprécier les compétences de votre structure en réponse aux techniques employées pour cette opération**

(2 points par référence)

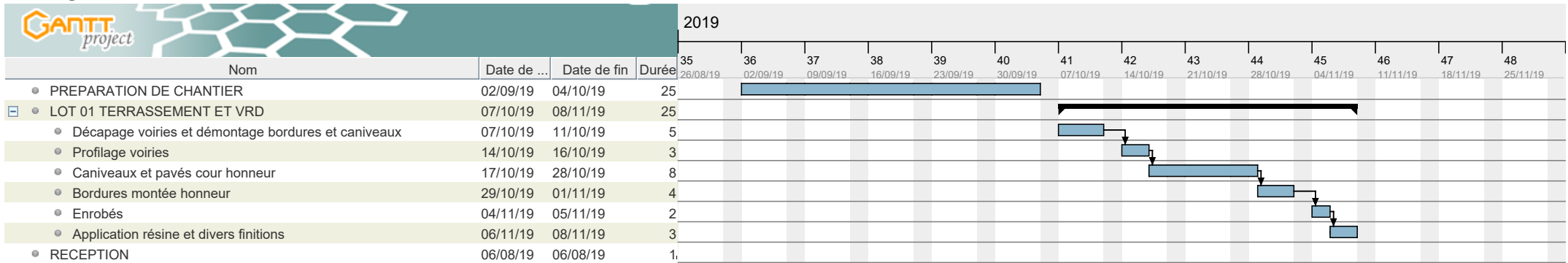
Les références comporteront des visuels, le nom du maître d'ouvrage, l'année et le montant du lot (en € H.T.) maximum 1 A4 par référence.

<b>PLANNING</b>
-----------------

Décrire un planning détaillé sous forme de diagramme de gantt qui vous permet de respecter les délais.

Indiquer la personne référente sur ce chantier.

## Diagramme de Gantt





### 3- Contractant(s)

Signataire

Nom: .....  
Prénom: .....  
Qualité : .....

- Signant pour mon propre compte
- Signant pour le compte de la société
- Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- Agissant en tant que prestataire unique
- Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après
  - Solidaire
  - Conjoint

#### *Prestataire individuel ou mandataire du groupement*

Raison sociale: .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Code postal: .....

Bureau distributeur: .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Courriel: .....

Numéro SIRET : .....

Numéro au registre du commerce : .....

Ou au répertoire des métiers : .....

Code NAF : .....

**En cas de groupement, cotraitant n°1**

**Cotraitant n°2**

Raison sociale: .....	Raison sociale: .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
Code postal: .....	Code postal: .....
Bureau distributeur: .....	Bureau distributeur: .....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
Fax : .....	Fax : .....
Courriel: .....	Courriel: .....
Numéro SIRET : .....	Numéro SIRET : .....
N° Reg. com. : .....	N° Reg. com. : .....
N° rép. Métiers : .....	N° rép. Métiers : .....
Code NAF/APE : .....	Code NAF/APE : .....



**Engagement**, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédant le mois de remise des offres (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

#### 4- Prix

La présente offre concerne le lot n° .....

##### 4.1- Montant (en chiffres)

Montant hors TVA	..... euros
Taux de TVA (20 %)	..... euros
Montant TVA incluse	..... euros

Montant global TTC (en lettres)

.....  
.....

##### 4.2 - Décomposition du montant

▪ *Décomposition par intervenants en cas de groupement conjoint :*

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant HT
Mandataire	.....	.....	.....
Cotraitant 1	.....	.....	.....
Cotraitant 2	.....	.....	.....
Cotraitant 3	.....	.....	.....
Cotraitant 4	.....	.....	.....

##### 4.3 - Sous-traitance envisagée et déclarée en cours d'exécution

Nature de la prestation	Montant HT
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## 6- Paiement

### 6.1- Désignation du (des) compte(s) à créditer – JOINDRE UN RIB

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

A ....., le .....

Cachet de l'entreprise et Signature du (des)

prestataire(s) :

## 7- Décision de l'acheteur

La présente offre présentée pour le lot n° ..... est acceptée :

A LONS LE SAUNIER, le .....

Le Préfet

## 8- Notification

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le ..... par le titulaire, *ou coller l'avis de réception postal.*